

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec 

ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

Exercice clos le 30 juin 2024

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction	3
Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers résumés	4-5
État résumé de la situation financière	6
État résumé des résultats	7
État résumé de l'excédent (déficit) accumulé.....	8
Notes complémentaires aux états financiers résumés.....	9 à 42

RAPPORT FINANCIER DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

Rapport de la direction

Les états financiers du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy pour l'exercice clos le 30 juin 2024 portant la signature électronique 4695217698, ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du Centre de services scolaire conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il prend connaissance des états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

Mallette S.E.N.C.R.L., auditeurs indépendants nommés par la direction, ont procédé à l'audit des états financiers du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Mallette S.E.N.C.R.L peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Mme Ginette Masse
Directrice générale



Mme Patricia Hinse, CPA
Directrice du Service des ressources financières

Trois-Rivières, le 22 octobre 2024

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

Aux membres du conseil d'administration du
Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy,

Opinion avec réserves

Les états financiers résumés, qui comprennent l'état résumé de la situation financière au 30 juin 2024 et l'état résumé des résultats et de l'excédent (déficit) accumulé lié aux activités pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, sont tirés des états financiers audités du **CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY** (Centre de services scolaire) pour l'exercice terminé le 30 juin 2024. Nous avons exprimé une opinion avec réserves sur ces états financiers dans notre rapport daté du 22 octobre 2024.

À notre avis, les états financiers résumés ci-joints constituent un résumé fidèle des états financiers audités, sur la base des critères décrits à la note 2. Cependant, les états financiers résumés comportent des anomalies équivalentes à celle des états financiers audités du Centre de services scolaire pour l'exercice terminé le 30 juin 2024.

États financiers résumés

Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises par les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La lecture des états financiers résumés et du rapport de l'auditeur sur ceux-ci ne saurait par conséquent se substituer à la lecture des états financiers audités et du rapport de l'auditeur sur ces derniers.

Les états financiers audités et notre rapport sur ces états

Nous avons exprimé une opinion avec réserves sur les états financiers audités dans notre rapport daté du 22 octobre 2024. Notre opinion avec réserves était fondée sur le fait que le Centre de services scolaire n'a pas consolidé les états financiers de l'organisme sans but lucratif le Complexe Multidisciplinaire Les Estacades. Selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, cet organisme aurait dû être consolidé du fait que le Centre de services scolaire le contrôle. Si le Complexe Multidisciplinaire Les Estacades avait été consolidé, de nombreux éléments des états financiers résumés ci-joints auraient été affectés. Les incidences de la non-consolidation sur les états financiers résumés n'ont pas été déterminées, cependant, des informations à cet effet sont présentées à la note 18.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS (suite)

De plus, dans le cadre de l'application au 1er avril 2022 du chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, le Centre de services scolaire a comptabilisé, au 30 juin 2023, un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Au cours de l'exercice, selon les directives du ministère de l'Éducation, le Centre de services scolaire a apporté des changements à quelques composantes et estimations des bâtiments contaminés. Aussi, des modifications ont été apportées concernant les paramètres de certaines estimations à l'outil de calculs pour l'aide à la comptabilisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés en ce qui concerne l'exhaustivité, l'exactitude et l'existence des composantes des bâtiments ni sur l'exactitude des estimations utilisées. Par conséquent, nous n'avons pu déterminer si des ajustements auraient pu s'avérer nécessaires aux montants comptabilisés comme passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, aux informations fournies sur ces obligations, à la subvention d'investissement à recevoir, aux immobilisations, à la subvention d'investissement reportée, au revenu de subvention d'investissement ou à d'autres postes des états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2024. Toutefois, au cours de l'exercice précédent, notre réserve portait plus particulièrement sur l'exactitude et l'existence des composantes des bâtiments et matériaux déclarés pour calculer le passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers résumés

La direction est responsable de la préparation des états financiers résumés sur la base des critères décrits à la note 2.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indiquant si les états financiers résumés constituent un résumé fidèle des états financiers audités, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre conformément à la Norme canadienne d'audit (NCA) 810 « Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés ».

*Mallette S.E.N.C.R.L.*¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Trois-Rivières, Canada

Le 22 octobre 2024

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A128346

État résumé de la situation financière

au 30 juin 2024

	A	B	C	D
	2024	2023	Variation \$	Variation %
		(redressé)		
ACTIFS FINANCIERS				
01100 Encaisse (Découvert bancaire) (page 20)	24 298 643.05	14 177 384.09	10 121 258.96	71%
01190 Équivalents de trésorerie (page 20)	0.00	0.00	0.00	0%
01200 Subvention de fonctionnement à recevoir (page 21)	40 267 739.78	33 286 422.16	6 981 317.62	21%
01400 Subvention d'investissement à recevoir (page 22)	317 450 543.58	378 002 097.26	-60 551 553.68	-16%
01480 Subvention à recevoir - Financement (page 22)	0.00	0.00	0.00	0%
01300 Taxe scolaire à recevoir	552 381.43	451 046.73	101 334.70	22%
01500 Débiteurs (page 23)	5 299 297.58	3 853 544.37	1 445 753.21	38%
01600 Stocks destinés à la revente	331 314.26	302 337.71	28 976.55	10%
01700 Placements et prêts (pages 24 et 25)	0.00	0.00	0.00	0%
01990 Autres actifs (page 26)	0.00	0.00	0.00	0%
00000 TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	388 199 919.68	430 072 832.32	-41 872 912.64	-10%
PASSIFS				
03100 Emprunts temporaires à la charge de l'OS (page 30)	0.00	0.00	0.00	0%
03110 Emprunts temporaires faisant l'objet d'une subvention (page 30)	10 951 082.02	55 061 372.00	-44 110 289.98	-80%
03500 Crédoiteurs et frais courus à payer (page 31)	38 111 605.38	47 171 657.88	-9 060 052.50	-19%
03450 Subvention d'investissement reportée (page 32)	310 923 997.95	268 516 447.39	42 407 550.56	16%
03400 Revenus perçus d'avance (page 33)	2 393 854.59	1 994 277.40	399 577.19	20%
03600 Provision pour avantages sociaux (page 34)	12 119 730.08	11 138 385.34	981 344.74	9%
03700 Dettes à long terme à la charge de l'OS (page 35)	17 506 382.70	19 099 673.18	-1 593 290.48	-8%
03750 Dettes à long terme faisant l'objet d'une subvention (page 35)	192 834 769.30	209 227 928.66	-16 393 159.36	-8%
03250 Passif au titre des sites contaminés (page 36)	0.00	0.00	0.00	0%
03800 Autres passifs (page 36)	124 446 081.77	107 034 972.34	17 411 109.43	16%
00010 TOTAL DES PASSIFS	709 287 503.79	719 244 714.19	-9 957 210.40	-1%
00020 ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	-321 087 584.11	-289 171 881.87	-31 915 702.24	-11%
ACTIFS NON FINANCIERS				
01800 Immobilisations corporelles (page 40)	330 593 045.67	288 855 927.88	41 737 117.79	14%
01970 Stocks de fournitures	1 205 582.57	1 112 604.25	92 978.32	8%
01900 Charges payées d'avance (page 49)	518 866.35	472 834.46	46 031.89	10%
00030 TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	332 317 494.59	290 441 366.59	41 876 128.00	14%
03900 EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	11 229 910.48	1 269 484.72	9 960 425.76	785%
L'excédent (déficit) accumulé est composé des éléments suivants:				
03910 Excédent (déficit) accumulé lié aux activités (page 4)	11 229 910.48	1 269 484.72	9 960 425.76	785%
03920 Gains (pertes) de réévaluation cumulés (page 5)	0.00	0.00	0.00	0%
03950	11 229 910.48	1 269 484.72	9 960 425.76	785%

Les références des pages mentionnées ci-haut sont reliées aux états financiers complets présentés dans le format du rapport TRAFICS prescrit par le MEQ.
Les notes complémentaires font parties intégrante des états financiers résumés.

État résumé des résultats

Exercice clos le 30 juin 2024

	A	B	C	D	E
	Budget 2024	Résultats réels 2024	Résultats réels 2023	Variation \$	Variation %
			(redressé)		
REVENUS					
00010 Subvention de fonctionnement du MEQ (page 50)	276 593 015	301 296 369,02	275 515 260,04	25 781 108,98	9%
00020 Subvention d'investissement (page 51)	1 448 096	5 826 800,99	65 559 881,64	-59 733 080,65	-91%
00030 Autres subventions et contributions (page 52)	1 042 888	1 425 631,95	1 464 179,31	-38 547,36	-3%
00040 Taxe scolaire (page 53)	14 161 517	14 259 728,96	14 207 341,92	52 387,04	0%
00050 Droits de scolarité et frais de scolarisation (page 54)	1 179 988	1 036 523,70	996 982,59	39 541,11	4%
980 Ventes de biens et services (page 55)	19 827 266	21 519 540,19	19 938 805,46	1 580 734,73	8%
00060 Revenus divers (page 56)	4 014 824	4 995 987,72	4 940 846,23	55 141,49	1%
966 Amortissement de la subvention d'investissement reportée (page 32)	14 025 376	8 909 136,18	41 011 123,40	-32 101 987,22	-78%
00000 Total des revenus	332 292 970	359 269 718,71	423 634 420,59	-64 364 701,88	-15%
CHARGES					
10000 Activités d'enseignement et de formation (page 81)	149 505 561	145 514 335,21	147 447 457,48	-1 933 122,27	-1%
20000 Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (page 82)	84 077 491	80 352 504,24	77 630 477,91	2 722 026,33	4%
30000 Services d'appoint (page 83)	35 836 053	38 326 240,25	36 322 659,93	2 003 580,32	6%
50000 Activités administratives (page 84)	13 926 471	13 288 460,00	10 055 526,69	3 232 933,31	32%
60000 Activités relatives aux biens meubles et immeubles (page 85)	38 599 725	41 950 962,77	46 777 578,37	-4 826 615,60	-10%
70000 Activités connexes (page 86)	10 837 939	28 895 445,74	17 628 152,75	11 267 292,99	64%
80000 Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux (page 34)	338 493	981 344,74	836 610,30	144 734,44	17%
964 Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (pages 100, 101 et 151)	0	0,00	0,00	0,00	0%
00100 Total des charges	333 121 733	349 309 292,95	336 698 463,43	12 610 829,52	4%
00200 EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE LIÉ AUX ACTIVITÉS	-828 763	9 960 425,76	86 935 957,16	-76 975 531,40	-89%

Les références des pages mentionnées ci-haut sont reliées aux états financiers complets présentés dans le format du rapport TRAFICS prescrit par le MEQ.
Les notes complémentaires font parties intégrante des états financiers résumés.

État résumé de l'excédent (déficit) accumulé lié aux activités

Exercice clos le 30 juin 2024

	A	B
	2024	2023
		(redressé)
00010 EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	1 269 484.72	139 250.51
00020 Redressements avec retraitement des exercices antérieurs (page 120)	0.00	-85 805 722.95
00030 Solde redressé	1 269 484.72	-85 666 472.44
00040 Excédent (déficit) de l'exercice lié aux activités (page 3)	9 960 425.76	86 935 957.16
90000 EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	11 229 910.48	1 269 484.72

Les références des pages mentionnées ci-haut sont reliées aux états financiers complets présentés dans le format du rapport TRAFICS prescrit par le MEQ.
Les notes complémentaires font parties intégrante des états financiers résumés.

Notes complémentaires aux états financiers résumés

30 juin 2024

1. Statut constitutif et nature des activités

Le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy (Centre de services scolaire) est constitué en vertu du décret 1014.97 du 13 août 1997. Le Centre de services scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

Le Centre de services scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique au développement social, culturel et économique de sa région.

2. Critères appliqués pour la présentation des états financiers résumés

Les présents états financiers résumés sont tirés des états financiers audités préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, au 30 juin 2024, et pour l'exercice terminé à cette date.

La préparation des états financiers résumés exige de la direction qu'elle détermine les informations qui auront à y être reflétées afin qu'ils soient cohérents, dans tous leurs aspects significatifs, avec les états financiers audités ou qu'ils constituent, dans leurs aspects significatifs, un résumé fidèle de ces états.

La direction a préparé les présents états financiers résumés selon les critères suivants :

Les états financiers résumés comprennent l'état résumé de la situation financière et l'état résumé des résultats ainsi que de l'excédent (déficit) accumulé;
Les informations comprises dans les états financiers résumés concordent avec les informations correspondantes dans les états financiers audités;
Les notes complémentaires qui détaillent les postes des états financiers.

Pour obtenir une copie de ces états financiers complets, la demande doit être faite à la direction du Centre de services scolaire Chemin-du-Roy.

3. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier à l'exception du fait que le Centre de services scolaire n'a pas consolidé les états financiers d'un organisme sans but lucratif qu'il contrôle (pour plus de détails, voir la note 21).

3. Principales méthodes comptables (suite)

Estimations comptables

La préparation des états financiers du Centre de services scolaire, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celui-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formule des hypothèses sont la provision des créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs, la provision pour le régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), les obligations liées à la mise hors services d'immobilisations et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Instruments financiers

Catégories et évaluations

L'encaisse, et les débiteurs (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir et les transferts du gouvernement du Canada) sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le découvert bancaire, les emprunts temporaires, les créditeurs et les frais courus à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes de la provision pour avantages sociaux (vacances) et les dettes à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de la comptabilisation initiale. Cependant, lors de la comptabilisation initiale, les coûts de transaction sont passés en charge lorsque les éléments classés dans les instruments financiers sont évalués à la juste valeur.

Dépréciation d'actifs financiers

À chaque fin d'exercice, si une indication objective de dépréciation des actifs financiers ou groupes d'actifs financiers existe, il y a évaluation de ceux-ci pour déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée.

Alors, lorsque des faits ou des circonstances laissent présager une perte au niveau des débiteurs, une provision pour créances douteuses est établie afin qu'ils soient présentés au montant le moins élevé entre le coût ou la valeur de recouvrement nette. La variation annuelle de cette provision est prise en considération dans les résultats de l'exercice.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de la période de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

Stocks destinés à la vente

Les stocks destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Passifs

Régime de retraite

Les membres du personnel du Centre de services scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la période du Centre de services scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés des services scolaires sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire, en fonction de l'accumulation et de l'utilisation de ces journées de maladies par les employés.

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant ainsi que les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) gagnés par les employés du Centre de services scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la période de la provision est constatée aux résultats au poste « Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux ».

3. Principales méthodes comptables (suite)

Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme. Les normes comptables canadiennes pour le secteur public préconisent l'application du taux effectif plutôt que la méthode linéaire. L'amortissement des frais d'émission des dettes selon la méthode du taux effectif n'a pas d'impact important sur les résultats des activités et sur la situation financière.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité du Centre de services scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque les critères suivants sont rencontrés :

- la contamination dépasse la norme environnementale;
- l'obligation de procéder à une réhabilitation relève directement de la responsabilité du centre de services scolaire ou il est probable qu'il relève;
- il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs directement attribuables aux activités d'assainissement des sites contaminés. Le Centre de services scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour considérer le degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement. Compte tenu de l'incertitude quant à la période au cours de laquelle les activités d'assainissement seront menées, le Centre de services scolaire n'actualise pas ces coûts.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- Il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint le Centre de services scolaire à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- L'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et/ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- Il est prévu que les activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier estimé des flux de trésorerie pour effectuer les travaux.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà d'un exercice. Elles sont destinées à être utilisées de façon durable pour la production de biens ou la prestation de service.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et incluent les coûts de mise hors service, le cas échéant. Le coût n'inclut pas les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, de développement ou de mise en valeur. Ces coûts sont passés directement en charge au cours de l'exercice.

À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile, comme suit :

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	20 à 50 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments – OMHS	35 ans ¹
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires – achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

(1) Une « composante OMHS » a été créée pour chacun des bâtiments détenus contenant de l'amiante et doit être amortie sur la durée estimative restante jusqu'à leur date de démolition connue ou estimée.

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* sont capitalisées au coût du bâtiment.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à la juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie un passif dans le poste « Subventions d'investissement reportées », à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de l'exercice où l'acquisition a eu lieu. Les subventions d'investissement reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Centre de services scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont passées en charges au poste des résultats « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Stocks de fournitures

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces stocks de fournitures sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont le Centre de services scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais sont imputés aux charges au moment où le Centre de services scolaire bénéficie des services acquis.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus, y compris les gains réalisés, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus, qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement, sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Plus spécifiquement :

3. Principales méthodes comptables (suite)

Subvention et subvention reportée

Les subventions du ministère de l'Éducation (MEQ) sont constatées dans la période où le Centre de service scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires pour l'année scolaire. À l'exception de certaines allocations pour lesquelles le MEQ a autorisé le report, les revenus de subvention versés par le MEQ, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que le Centre de services scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Subvention d'investissement reportée » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée ».

Les autres subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Subventions d'investissement reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée » au même rythme que l'amortissement des immobilisations qui s'y rapportent.

Taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés sur la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1^{er} juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1^{er} janvier suivant.

Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans la période au cours de laquelle les sommes sont encaissées.

Droits de scolarité et frais de scolarisation, ventes de biens et services et revenus divers

Les revenus provenant des droits de scolarité et frais de scolarisation, de la vente de biens et de services et revenus divers sont constatés dans la période au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Droits de scolarité et frais de scolarisation, ventes de biens et services et revenus divers (suite)

Ces revenus, à l'exception des revenus divers provenant des intérêts, pénalités et frais de retard, constituent des opérations avec obligations de prestations pour lesquelles le Centre de services scolaire doit rendre un service ou fournir un bien précis en échange de la somme reçue d'un payeur. Ces revenus sont constatés au fur et à mesure que l'obligation est remplie, soit à un moment précis ou progressivement.

Obligations de prestation remplies à un moment précis

Les revenus tirés de la vente de fournitures et matériel scolaire sont comptabilisés au moment de la vente.

Obligations de prestation remplies progressivement

Les revenus tirés des droits de scolarité et frais de scolarisation sont comptabilisés progressivement par le Centre de services scolaire sur la durée de la formation offerte.

Les revenus provenant des services de garde en milieu scolaire, de la surveillance et du transport du midi et des autres activités chargées aux usagers sont comptabilisés progressivement par le Centre de services scolaire, soit à mesure que les services sont rendus. Les revenus tirés de la location d'immeubles et de biens meubles sont comptabilisés progressivement sur la durée de la location. Les revenus découlant de prêts de service sont constatés progressivement sur la durée du prêt.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens consommés dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités et des services obtenus au cours de la période, ainsi que les pertes réalisées. Les montants comprennent aussi l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

4. Modifications comptables et correction d'erreurs

Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1er avril 2023, le Centre de services scolaire a adopté les normes suivantes :

Chapitre SP 3400, Revenus

Cette norme fournit des indications pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des revenus qui ne sont pas traités par une autre norme comptable. Elle vient également faire la distinction entre les revenus provenant d'opérations avec obligations de prestation (nommées opérations avec contrepartie) et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation (nommées opérations sans contrepartie).

L'adoption de ce chapitre n'a entraîné aucune incidence significative sur les résultats, ni sur la situation financière du Centre de services scolaire.

Chapitre SP 3160, Partenariats public-privé

Cette norme fournit des indications sur la comptabilisation, l'évaluation et la présentation d'une infrastructure acquise par le gouvernement sous la forme d'un partenariat public-privé (PPP), soit un partenariat entre une entité gouvernementale et le partenaire du secteur privé. Notamment, elle identifie ce qui constitue un élément d'infrastructure réalisé en PPP et précise qu'un actif et un passif doivent être comptabilisés lorsque le Centre de services scolaire en obtient le contrôle.

L'adoption de ce chapitre n'a entraîné aucun impact sur les résultats, ni sur la situation financière puisque que le Centre de services scolaire ne détient pas de partenariats public-privé.

Note d'orientation NOSP-8, Éléments incorporels achetés

Cette note d'orientation traite de la définition d'un élément incorporel acheté. Dorénavant, la norme indique que ces éléments incorporels achetés doivent être comptabilisés s'ils répondent à la définition d'un actif.

Ce changement n'a entraîné aucun impact sur les états financiers du Centre de services scolaire puisqu'il ne détient pas d'éléments incorporels achetés.

4. Modifications comptables et correction d'erreurs (suite)

Modifications comptables

Le 1er juillet 2023, le Centre de services scolaire a procédé à la modification de certaines méthodes utilisées pour comptabiliser les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les modifications effectuées sont les suivantes :

- Modification de la méthode d'estimation des coûts de désamiantage pour certains matériaux. La Direction estime que la méthode utilisée surévaluait les coûts lorsque des travaux de désamiantage étaient réalisés en présence de plâtre, de crépi et de mortier.
- Estimation des coûts effectuée par phase de construction plutôt que par bâtiment. La Direction estime que la nouvelle méthode utilisée reflète davantage la réalité puisque les calculs, dont les calculs d'actualisation et d'inflation, tiennent compte de l'année de construction réelle de la phase plutôt que de l'année de construction initiale du bâtiment.
- D'autres corrections ont été apportées telles que l'ajout de bâtiments, de composants ou de matériaux omis lors de la première identification des actifs contaminés, la correction du pourcentage d'actifs contaminés dans les bâtiments, la correction de l'année de construction ou de l'année de mise hors service prévue, la comptabilisation des OMHS découlant de la présence d'halocarbures dans certaines immobilisations qui n'avaient pas été identifiés en 2022-2023, etc.

4. Modifications comptables et correction d'erreurs (suite)

Ces changements ont été appliqués de façon rétroactive avec retraitement des exercices antérieurs et ont eu pour effet de faire varier les postes des états financiers de la façon suivante :

ÉTATS DES RÉSULTATS	2024	2023
Revenus		
Subvention d'investissement	-	(11 083 877) \$
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	-	(8 290 759)
Total des revenus	-	(19 374 636)
Charges		
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	-	1 208 069
Excédent (Déficit) de l'exercice liés aux activités	-	(18 166 567)
ÉTAT DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS	2024	2023
Excédent (Déficit) accumulé lié aux activités au début	-	18 166 567
Excédent (Déficit) accumulé lié aux activités à la fin	-	-
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	2024	2023
Actifs financiers		
Subvention de fonctionnement à recevoir	-	-
Subvention d'investissement à recevoir	-	(18 564 517)
Subvention d'investissement reportée	-	-
Total des actifs financiers	-	(18 564 517)
Passifs		
Autres passifs (Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations)	-	(17 754 399)
Actifs financiers nets (Dette nette)	-	(810 118)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles	-	810 118
Excédent (Déficit) accumulé à la fin	-	-
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	2024	2023
Actifs financiers nets (Dette nette) au début	-	810 118
Actifs financiers nets (Dette nette) à la fin	-	-

5. Subventions à recevoir

Subventions de fonctionnement à recevoir

Le détail des différentes subventions de fonctionnement à recevoir est présenté à la page 21 du rapport financier. Les subventions de cette catégorie provenant du gouvernement du Québec sont détaillées dans cette page. Pour les transferts provenant du gouvernement du Canada, elles sont présentées dans le compte « Débiteurs » à la page 23.

Total des subventions de fonctionnement à recevoir du gouvernement du Québec	2024 40 267 740	\$	2023 33 286 422	\$
Total des transferts à recevoir du gouvernement du Canada	500 465		38 650	
	40 768 205	\$	33 325 072	\$

Subventions d'investissement à recevoir

Le détail des différentes subventions d'investissement à recevoir est présenté à la page 22 du rapport financier.

6. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le détail de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est présenté à la page 20 du rapport financier.

7. Débiteurs

Le détail des débiteurs est présenté à la page 23 du rapport financier.

8. Emprunts temporaires

Le détail des emprunts temporaires est présenté à la page 30 du rapport financier.

Les acceptations bancaires et l'emprunt temporaire sont autorisés mensuellement par le MEQ. La marge de crédit autorisée est de 82 903 512 \$ (118 052 026 \$ au 30 juin 2023). L'emprunt temporaire porte intérêt au taux de base canadien de la Banque Nationale et est garanti par le MEQ. L'emprunt temporaire du Fonds de financement MEQ porte intérêt au taux moyen des bons du Trésor à 3 mois, majoré de 0,02 % et est garanti par le MEQ.

9. Crédoiteurs et frais courus à payer

Le détail des crédoiteurs et frais courus à payer est présenté à la page 31 du rapport financier.

10. Revenus reportés

Subvention d'investissement reportée

Le détail de la subvention d'investissement reportée est présenté à la page 32 du rapport financier.

11. Provision pour avantages sociaux

Le détail des provisions pour avantages sociaux est présenté à la page 34 du rapport financier.

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, le Centre de services scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur jusqu'au 30 juin 2016. Ce programme permettait à certains d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, la convention collective des enseignants ne permet plus l'accumulation des congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie sont monnayables au 30 juin, s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

Notes complémentaires aux états financiers résumés

30 juin 2024

12. Dettes à long terme à la charge du Centre de services scolaire

	2024	2023
Emprunt de 8 700 000 \$, remboursable par versements mensuels de 52 347 \$, incluant le capital et les intérêts au taux de 5,35 %, échéant en août 2032 (surface synthétique CSAD)	4 159 655 \$	4 555 788 \$
Emprunt de 15 850 000 \$, remboursable par versements mensuels de 95 368 \$, incluant le capital et les intérêts au taux de 5,35 %, échéant en août 2032 (aréna CSAD)	7 578 223	8 299 914
Emprunt de 1 700 000 \$, remboursable par versements mensuels de 10 716 \$, incluant le capital et les intérêts au taux de 5,84 %, échéant en novembre 2033 (projet CSAD)	931 893	1 004 308
Emprunt de 6 045 765 \$, remboursable par versements annuels de 403 051 \$ en capital plus les intérêts au taux de 2,179%, échéant en janvier 2036 (projet économie d'énergie)	4 836 612	5 239 663
	17 506 383 \$	19 099 673 \$

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme à la charge du Centre de services scolaire au cours des prochains exercices se terminant le 30 juin sont les suivants :

2025	1 660 072	\$
2026	1 728 561	
2027	1 800 810	
2028	1 875 801	
2029	1 957 192	
2030 et suivants	8 483 947	
	<u>17 506 383</u>	\$

Notes complémentaires aux états financiers résumés

30 juin 2024

13. Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention

	2024	2023
Règles budgétaires		
Billet de 23 300 000 \$, remboursable par neuf versements annuels de 1 126 000 \$ et un versement final de 13 166 000 \$ plus les intérêts au taux de 2,781 %, échéant en septembre 2024	13 166 000 \$	14 292 000 \$
Billet de 16 500 000 \$, remboursable par neuf versements annuels de 660 000 \$ et un versement final de 10 560 000 \$ plus les intérêts au taux de 3,177 %, échéant en septembre 2024	10 560 000	11 220 000
Billet de 28 950 000 \$, remboursable par huit versements annuels de 3 039 000 \$ et un versement final de 4 638 000 \$ plus les intérêts au taux de 2,143 %, échéant en septembre 2025	7 677 000	10 716 000
Billet de 39 500 000 \$, remboursable par neuf versements annuels de 2 212 000 \$ et un versement final de 19 592 000 \$ plus les intérêts au taux de 2,369 %, échéant en septembre 2026	24 016 000	26 228 000
Billet de 7 705 000 \$, remboursable par dix versements annuels de 689 000 \$ et un versement final de 815 000 \$ plus les intérêts au taux de 2,367 %, échéant en décembre 2026	2 193 000	2 882 000
Billet de 27 884 000 \$, remboursable par neuf versements annuels de 1 654 000 \$ et un versement final de 12 998 000 \$ plus les intérêts au taux de 2,905 %, échéant en septembre 2027	17 960 000	19 614 000
Billet de 15 000 000 \$, remboursable par vingt-trois versements annuels de 600 000 \$ et un versement final de 1 200 000 \$ plus les intérêts au taux de 4,940 %, échéant en juin 2034	6 600 000	7 200 000
Billet de 16 390 000 \$, remboursable par dix-sept versements annuels de 890 000 \$ et un versement final de 1 260 000 \$ plus les intérêts au taux de 3,154 %, échéant en juin 2036	11 050 000	11 940 000
Billet de 11 731 000 \$, remboursable par vingt-quatre versements annuels de 469 000 \$, débutant en mars 2020, et un versement final de 475 000 \$ plus les intérêts au taux de 2,99 %, échéant en mars 2044	9 386 000	9 855 000
Sous-total	102 608 000 \$	113 947 000 \$

Notes complémentaires aux états financiers résumés

30 juin 2024

13. Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (suite)

2024

2023

Règles budgétaires (suite)

Sous-total – reporté

102 608 000 \$ 113 947 000 \$

Billet de 29 420 000 \$, remboursable par vingt-cinq versements annuels de 1 177 000 \$, débutant en avril 2021, plus les intérêts au taux de 2,299 %, échéant en avril 2045

24 712 000 25 889 000

Billet de 35 381 676 \$, remboursable par vingt-cinq versements annuels de 1 415 267 \$, débutant en janvier 2022, plus les intérêts au taux de 2,218 %, échéant en janvier 2046

31 135 875 32 551 142

Billet de 3 031 153 \$, remboursable par trois versements annuels de 1 010 384 \$, débutant en avril 2022, plus les intérêts au taux de 0,688 %, échéant en avril 2024

- 1 010 385

Billet de 20 655 738 \$, remboursable par vingt-cinq versements annuels de 826 229 \$, débutant en décembre 2022, plus les intérêts au taux de 2,606 %, échéant en décembre 2046

19 003 279 19 829 508

Billet de 3 070 219 \$, remboursable par trois versements annuels de 1 023 406 \$, débutant en décembre 2022, plus les intérêts au taux de 1,530 %, échéant en décembre 2024

1 023 406 2 046 813

Billet de 12 384 592 \$, remboursable par vingt-cinq versements annuels de 495 384 \$, débutant en février 2024, plus les intérêts au taux de 3,977 %, échéant en février 2048

11 889 208 12 384 592

Billet de 2 002 404 \$, remboursable par trois versements annuels de 667 468 \$, débutant en février 2024, plus les intérêts au taux de 3,580 %, échéant en février 2026.

1 334 936 2 002 404

Sous-total

191 706 704 \$ 209 660 844 \$

Notes complémentaires aux états financiers résumés

30 juin 2024

13. Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (suite)

	2024	2023
Autres que les règles budgétaires		
Sous-total - reporté	191 706 704	209 660 844
Billet de 717 445 \$, remboursable par dix versements annuels de 82 887 \$ incluant le capital, les frais de gestion, les frais d'émission et les intérêts au taux de 2,589 %, échéant en décembre 2025	158 521	234 794
Billet de 947 494 \$, remboursable par dix versements annuels de 109 465 \$ incluant le capital, les frais de gestion, les frais d'émission et les intérêts au taux de 2,589 %, échéant en décembre 2025	209 351	310 081
Billet de 898 918 \$, remboursable par dix versements annuels de 111 360 \$ incluant le capital, les frais de gestion, les frais d'émission et les intérêts au taux de 2,589 %, échéant en juin 2034	898 918	-
Billet de 700 000 \$, remboursable par dix versements annuels de 86 718 \$ incluant le capital, les frais de gestion, les frais d'émission et les intérêts au taux de 2,589 %, échéant en juin 2034	700 000	-
	193 673 494	210 205 719
Moins : coûts de transaction attribuables à l'émission d'un passif financier	(838 725)	(977 790)
Total	192 834 769	209 227 929

13. Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (suite)

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au cours des prochains exercices se terminant le 30 juin sont les suivants :

2025	39 198 503	\$
2026	16 058 127	
2027	28 077 915	
2028	7 676 679	
2029	7 682 674	
2030 et suivantes	94 979 596	
	<u>193 673 494</u>	\$

14. Passif au titre des sites contaminés

Les contaminants ayant entraîné la constatation de passif au titre des sites contaminés sont des hydrocarbures pétroliers, des hydrocarbures aromatiques polychimiques ou des métaux.

Le passif au titre des sites contaminés est évalué en fonction du coût de réhabilitation actuel, c'est-à-dire le montant qu'il en coûterait pour réhabiliter le site en date des états financiers. Pour considérer le degré de précision associé au moyen employé, les coûts estimés sont majorés pour chaque site faisant partie du passif au titre des sites contaminés.

Par ailleurs, aucun passif n'a été comptabilisé pour un site pour lequel il n'est pas prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés du fait que la contamination est limitée à ces sites et qu'elle ne représente pas de risque pour la santé et la sécurité ou pour l'environnement.

15. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les principales obligations liées à la mise hors service d'immobilisations du Centre de services scolaires concernent le désamiantage des bâtiments.

Évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

	2024	2023
	Désamiantage	Total
Solde au début	100 135 028 \$	103 364 507
Nouvelles obligations de mise hors service	-	-
Obligations réglées	-	-
Charge de désactualisation	4 787 375	5 659 536
Révision des estimations [augmentation / (diminution)]	(4 208 558) \$	(8 889 015) \$
Solde à la fin	100 713 845 \$	100 135 028 \$

15. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Principales hypothèses utilisées

Les principales hypothèses utilisées pour le désamiantage des bâtiments sont les suivantes :

	Désamiantage	
	2024	2023
Taux d'actualisation, incluant l'inflation	4,98 %	5,54 %
Période d'actualisation ⁽¹⁾	De 1 ans à 83 ans	De 5 ans à 77 ans
Taux d'inflation	2,57 %	2,93 %

⁽¹⁾ La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service qui s'échelonne en général sur une période de moins d'un an.

Les coûts estimés non actualisés pour réaliser les activités de mise hors service au 30 juin 2024 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 166 620 166 \$ (180 598 056 \$ au 30 juin 2023).

Une contribution financière de (4 208 558) \$ a été ajustée relativement aux obligations liées à la mise hors service. Un montant de (3 933 022) \$ a été ajusté dans les subventions d'investissement. Le solde a été constaté dans la subvention d'investissement reportée.

Incertitude relative à la mesure

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, l'échéancier prévu des travaux, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier estimé des flux de trésorerie pour effectuer des travaux.

15. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Incidence de la variation des principales hypothèses sur la valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Hypothèses	Taux d'actualisation		Taux d'inflation		Année de mise hors service	
	+ 0.50%	- 0.50%	+ 0.50%	- 0.50%	+ 1 an	- 1 an
Variations						
Solde de l'OMHS avant l'analyse de sensibilité	100 713 845 \$	100 713 845 \$	100 713 845 \$	100 713 845 \$	100 713 845 \$	100 713 845 \$
Solde de l'OMHS après l'analyse de sensibilité	90 687 668 \$	112 336 323 \$	112 704 777 \$	90 326 169 \$	99 027 043 \$	102 622 445 \$
Variation (en \$)	(10 026 177) \$	11 622 478 \$	11 990 932 \$	(10 387 676) \$	(1 686 802) \$	1 908 600 \$
Variation (en %)	-9.96%	11.54%	11.91%	-10.31%	-1.67%	1.90%

16. Immobilisations corporelles

Le détail des immobilisations corporelles par catégorie est présenté aux pages 40 à 48 du rapport financier.

Le total des immobilisations inclut les immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur pour un total 59 490 301 \$ (51 597 753 \$ au 30 juin 2023), soit 56 740 315 \$ (51 120 349 \$ au 30 juin 2023) pour des bâtiments, 2 749 986 \$ (477 404 \$ au 30 juin 2023) en aménagement et autres. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

Notes complémentaires aux états financiers résumés
30 juin 2024

17. Flux de trésorerie

	2024	2023
Les intérêts payés au cours de la période s'élèvent à	7 569 128	8 272 776
Les intérêts reçus au cours de la période s'élèvent à	809 390	339 087
Variation des actifs et passifs liés au fonctionnement	2024	2023
Actifs financiers		
Subvention de fonctionnement à recevoir	(6 981 318)	17 690 477
Subvention d'investissement à recevoir	60 551 554	(135 087 143)
Subvention à recevoir – Financement	-	-
Taxe scolaire à recevoir	(101 335)	23 376
Débiteurs	(1 445 753)	(477 224)
Stocks destinés à la vente	(28 977)	(59 589)
Autres actifs	-	-
Passifs		
Emprunts temporaires faisant l'objet d'une subvention	-	-
Créditeurs et frais courus à payer	(5 960 385)	497 340
Subvention d'investissement reportée	55 525 245	83 638 072
Revenus perçus d'avance	399 577	304 245
Dettes à long terme faisant l'objet d'une subvention	-	-
Passif au titre des sites contaminés	-	-
Autres passifs	12 623 735	(6 590 866)
Variation des actifs et passifs liés au fonctionnement	114 582 343	(40 061 312)

17. Flux de trésorerie (suite)

Éléments n'affectant pas les liquidités

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de la période comprennent un montant de 6 792 445 \$ (9 892 112 \$ au 30 juin 2023) qui est inclus dans le poste « comptes à payer et retenues sur contrats - Immobilisation ». De plus, les acquisitions d'immobilisations corporelles de la période excluent les variations des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations d'un montant de 4 208 558 \$ qui est inclus dans le poste « Subvention d'investissement reportée OMHS ». Ces opérations sont exclues de l'état des flux de trésorerie.

18. Obligations et droits contractuels

Obligations contractuelles (charges)

Dans le cadre de ses opérations, le Centre de services scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- Un montant de 37 265 715 \$ (50 498 605 \$ au 30 juin 2023) pour des contrats de construction, de rénovation d'école et d'aménagements de terrain à être réalisés jusqu'en juin 2025. Les versements pour le prochain exercice s'élèvent à :

2024	37 265 715	\$
------	------------	----

- Un montant de 37 506 500 \$ (25 409 062 \$ au 30 juin 2023) pour des contrats de service et d'approvisionnement, échéant d'octobre 2024 et juin 2029 pour le gardiennage, l'entretien ménager, la collecte des ordures, l'utilisation et location des photocopieurs et autres. Les versements pour les prochains exercices s'élèvent à :

2025	14 609 781	\$
2026	11 480 676	\$
2027	9 725 690	\$
2028	1 417 724	\$
2029	272 629	\$

Notes complémentaires aux états financiers résumés

30 juin 2024

18. Obligations et droits contractuels (suite)

- Un montant de 48 549 233 \$ (63 253 311 \$ au 30 juin 2023) pour des contrats de transport scolaire échéant du mois de juin 2025 à juin 2027. Les versements pour les prochains exercices s'élèvent à :

2025	17 033 119	\$
2026	15 758 057	\$
2027	15 758 057	\$

Les montants des obligations contractuelles présentés ci-dessus incluent la TPS non récupérée.

Droits contractuels (revenus)

Dans le cadre de ses opérations, le Centre de services scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu à des baux pour un montant de 11 718 357 \$ (12 932 027 \$ au 30 juin 2023), échéant en 2032. Les versements pour les prochains exercices s'élèvent à:

	Droits contractuels avec des parties apparentées	Droits contractuels avec des parties non apparentées	TOTAL
2025	321 141 \$	1 097 431 \$	1 418 572 \$
2026	327 403 \$	1 105 662 \$	1 433 065 \$
2027	333 788 \$	1 113 954 \$	1 447 742 \$
2028	340 297 \$	1 122 309 \$	1 462 606 \$
2029	346 932 \$	1 130 726 \$	1 477 658 \$
2030 et suivantes	1 061 094 \$	3 417 620 \$	4 478 714 \$

19. Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, le Centre de services scolaire est exposé à diverses réclamations, griefs et poursuites judiciaires en dommages et intérêts. Le Centre de services scolaire inscrit une provision à l'égard d'une réclamation seulement lorsqu'il est probable que celle-ci entraînera un débours et qu'une estimation raisonnable de la somme à verser peut en être faite. Toute variation pouvant résulter du dénouement de ces éventualités sera imputée au surplus (ou déficit) de la période en cours.

20. Apparentés

Le Centre de services scolaire est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Le Centre de services scolaire est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives du Centre de services scolaire. La principale dirigeante est la directrice générale du Centre de services scolaire.

Au cours de l'exercice, aucune transaction n'a été conclue entre le Centre de services scolaire et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Aussi, le Centre de services scolaire n'a pas conclu d'opération commerciale autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles, qui sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 du rapport financier.

21. Gestion des risques liés aux actifs et passifs financiers

Le Centre de services scolaire est exposé à divers types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2024.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie d'un instrument financier fasse défaut à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiel du Centre de services scolaire sont principalement attribuables à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation et à ses subventions à recevoir.

Afin de réduire son risque de crédit, le Centre de services scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs du Centre de services scolaire représente l'exposition maximale du Centre de services scolaire au risque de crédit

21. Gestion des risques liés aux actifs et passifs financiers (suite)

La provision pour créances douteuses est établie en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des clients. La dépréciation est enregistrée seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain. Tous les débiteurs sont recouvrables dans les 45 jours suivant la fin d'exercice.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des débiteurs excluant les taxes à la consommation, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 30 juin 2024.

	2024		2023
Débiteurs ⁽¹⁾			
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	3 252 337	\$	1 551 092
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	580 053		718 159
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	1 201 457		3 600 096
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	2 774 352		132 770
Sous-total	7 808 199		6 002 117
Provision pour créances douteuses	(4 797 428)		(4 198 059)
Total des débiteurs déduction faite de la provision pour créances douteuses	3 010 771	\$	1 804 058

(1) Les débiteurs présentés dans ce tableau excluent les éléments ne répondant pas à la définition d'instruments financiers, comme les taxes à la consommation à recevoir. Ainsi, le montant pourrait être différent de celui présenté à l'état de la situation financière.

En raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs d'activité, le Centre de services scolaire estime que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime. De plus, il est d'avis que la qualité du crédit des débiteurs qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est adéquate.

21. Gestion des risques liés aux actifs et passifs financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Centre de services scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Centre de services scolaire est exposé à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et charges courues à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et les autres congés sociaux) et ses dettes à long terme. Afin de gérer son risque de liquidité, le Centre de services scolaire effectue fréquemment l'analyse de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins hebdomadaires en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEQ.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers du Centre de services scolaire se détaillent comme suit :

2024	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunt temporaire	10 951 082 \$	- \$	- \$	- \$	10 951 082 \$
Créditeurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source	30 511 718	262 286	57 427	-	30 831 431
Dettes à long terme	40 858 575	47 665 413	19 192 346	103 463 543	211 179 877
Provision pour avantages sociaux					
Vacances	4 087 085	-	-	-	4 087 085
Autres congés sociaux	118 078	-	-	-	118 078
Total	86 526 538 \$	47 927 699 \$	19 249 773 \$	103 463 543 \$	257 167 553 \$

21. Gestion des risques liés aux actifs et passifs financiers (suite)

Risque de liquidité (suite)

2023	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunt temporaire	55 061 372 \$	- \$	- \$	- \$	55 061 372 \$
Créditeurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source	31 032 979	228 829	-	-	31 261 808
Dettes à long terme	19 724 432	58 373 609	39 137 371	112 069 980	229 305 392
Provision pour avantages sociaux					
Vacances	3 407 422	-	-	-	3 407 422
Autres congés sociaux	207 383	-	-	-	207 383
Total	109 433 588 \$	58 602 438 \$	39 137 371 \$	112 069 980 \$	319 243 377 \$

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un actif et passif financiers fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Considérant la nature de ses activités, le Centre de services scolaire est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

21. Gestion des risques liés aux actifs et passifs financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des actifs et passifs financiers, ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces actifs et passifs financiers, varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent le Centre de services scolaire à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les prêts et les dettes à long terme. Les actifs et passifs financiers à taux variable sont les emprunts temporaires.

Considérant que le Centre de services scolaire comptabilise ses actifs et passifs financiers à taux fixe au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que le Centre de services scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu. Pour les actifs et passifs financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt sur leur solde en fin d'exercice ferait augmenter ou diminuer les charges de 109 511 \$ (550 614 \$ au 30 juin 2023).

22. Entité non consolidée

Le Complexe Multi-disciplinaire Les Estacades (CMDE) est un organisme qui exploite le Complexe sportif Alphonse-Desjardins (CSAD) dont les immeubles appartiennent au Centre de services scolaire. Selon un contrat d'entente, le CMDE est mandataire pour une partie des activités du Centre de services scolaire. Des éléments ont donc été réattribués dans ses livres. De plus, certaines activités réalisées par le CMDE ne doivent pas être réattribuées au Centre de services scolaire, du fait qu'elles font partie de ses propres activités. Un contrat de gestion signé le 9 juillet 2018 entrant en vigueur le 1er juillet 2018, mentionne les responsabilités de chacune des parties ainsi que des différents éléments de reddition de comptes.

Selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, cet organisme aurait dû être consolidé tel que l'indique la réserve au rapport de l'auditeur indépendant, du fait que le Centre de services scolaire a conservé le contrôle de celui-ci au cours de l'exercice.

22. Entité non consolidée (suite)

Si le CMDE avait été consolidé, plusieurs éléments des états financiers du Centre de services scolaire auraient été affectés. Les informations financières ci-dessous sont tirées des états financiers audités du CMDE pour l'exercice terminé le 30 juin 2024. Le CMDE applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Cependant, le rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers audités du CMDE de l'exercice terminé le 30 juin 2024 et 2023 comporte des réserves qui sont fondées sur le fait qu'au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2014, le CMDE a retraité ses états financiers de l'exercice terminé le 30 juin 2013, car il jugeait que divers revenus et apports avaient été comptabilisés alors que ceux-ci n'étaient pas reliés à ses opérations. Lors de ses audits, l'auditeur indépendant n'a pas été en mesure d'obtenir d'éléments probants suffisants et appropriés concernant ces revenus et apports, mais le CMDE croit qu'il doit rembourser ces revenus et apports et a décidé de les comptabiliser dans les créditeurs et charges à payer. Par conséquent, l'auditeur indépendant n'a pas pu déterminer si des ajustements devraient être apportés aux créditeurs et charges à payer ainsi qu'aux passifs nets d'un montant de 1 532 506 \$ aux 30 juin 2024 et 2023, ainsi qu'aux passifs nets aux 1er juillet 2023 et 2022. En conséquence, il est impossible de déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés au passif à court terme et aux passifs nets présentés ci-dessous.

État de la situation financières CMDE - Exercice terminé le 30 juin	2023-2024	2022-2023
Actif		
Court terme	3 037 169 \$	2 885 943 \$
Long terme	537 994	362 875
Total de l'actif	3 575 163 \$	3 248 818 \$
Passif		
Court terme	6 978 274 \$	6 651 929 \$
Passifs nets	(3 403 111)	(3 403 111)
Total du passif	3 575 163 \$	3 248 818 \$

22. Entité non consolidée (suite)

Résultats - Exercice terminé le 30 juin	2023-2024			2022-2023			
	CMDE	CSS	TOTAL	CMDE	CSS	TOTAL	
TOTAL DES PRODUITS NETS DES ACTIVITÉS DES PAVILLONS	(113 465)	1 631 824	1 518 359	(199 096)	1 389 200	1 190 104	\$
AUTRES REVENUS							
HONORAIRES DE GESTION - LIÉS AUX ACTIVITÉS	1 631 824	(1 631 824)	-	1 389 200	(1 389 200)	-	\$
HONORAIRES DE GESTION	148 221	(148 221)	-	69 923	(69 923)	-	
TOTAL DES AUTRES REVENUS	1 780 045	(1 780 045)	-	1 459 123	(1 459 123)	-	\$
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(1 556 572)	-	(1 556 572)	(1 332 066)	-	(1 332 066)	\$
AMORTISSEMENTS							
IMMOBILISATIONS	(101 007)	-	(101 007)	(85 784)	-	(85 784)	\$
ACTIFS INCORPORELS	(9 001)	-	(9 001)	(10 768)	-	(10 768)	
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	(110 008)	-	(110 008)	(96 552)	-	(96 552)	\$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	(148 221)	(148 221)	(168 591)	(69 923)	(238 514)	\$

Les résultats de la colonne « CSS » (Centre de services scolaire) sont déjà inclus dans les présents états financiers du Centre de services scolaire.

Notes complémentaires aux états financiers résumés

30 juin 2024

22. Entité non consolidée (suite)

À la fin de l'exercice, les montants à recevoir et à payer de cet organisme sont les suivants :

	2024	2023
Débiteurs	4 287 656 \$	3 977 208 \$
Créditeurs et frais courus à payer	1 252 803 \$	1 322 200 \$

Le tableau qui suit présente les opérations conclues par le Centre de services scolaire avec cet organisme au cours de l'exercice :

	2024	2023
Revenus		
Vente de biens et services	4 400 \$	7 156 \$
Revenus divers	508 758	469 977
Total des revenus	513 158 \$	477 133 \$
Dépenses		
Activités d'enseignement et de formation	108 709 \$	106 959 \$
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	32 130	25 856
Services d'appoint	2 363	2 300
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	405	105
Activités connexes	1 780 045	1 459 122
Total des dépenses	1 923 652 \$	1 594 341 \$

Notes complémentaires aux états financiers résumés

30 juin 2024

22. Entité non consolidée (suite)

Les opérations présentées ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établi et accepté par les apparentés.

Les dépenses n'incluent pas les taxes non récupérables pour fins de présentation.

23. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'année financière 2023 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2024.